

## DELIBERATION

### CFVU-046-2016

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 juin 2016.

**Objet de la d lib ration** : Cadrage de la s lection en master

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 27 juin 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Le cadrage de la s lection en Master (capacit s d'accueil et modalit s d'admission 2016-2017) est approuv .

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 30 voix pour.

**A Angers, le 5 juillet 2016**

La Vice-pr sidente FVU

**Sabine MALLET**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **5 juillet 2016**



## Capacités d'accueil et Modalités d'admission en 2<sup>ème</sup> année de master définies par l'université d'Angers pour l'année 2016/2017

Mention de master	Capacité d'accueil		Modalités d'admission
<b>Banque Finance assurance</b>	50	Spéc. Gestion de patrimoine : 25	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Services financiers aux entreprises : 25	
<b>Biologie et technologie du végétal</b>	112	Spéc. Production et technologie du végétal : 72	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Biologie intégrative : gène, plante, agrosystème : 40	
<b>Didactique des langues</b>	71	Spéc. Didactiques, politiques linguistiques, TICE : 63	Dossiers
		Spéc. Ecole et plurilinguisme : 8	
<b>Droit des affaires</b>	30	Spéc. Droit des entreprises : 30	Dossiers et entretiens éventuels
<b>Droit privé</b>	90	Spéc. Droit et pratique de la procédure : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Droit et pratique des contrats : 30	
		Spéc. Histoire du droit : 30	
<b>Droit public</b>	90	Spéc. Droit des interventions publiques : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Droit international et européen: 30	
		Spéc. Management du droit et droit des organisations scolaire : 30	
<b>Ecologie-environnement</b>	45	Spéc. Zones humides, continentales et littorales : 20	Dossiers
		Spéc. Toxicologie de l'environnement : 25	
<b>Histoire et document</b>	75	Spéc. Métiers des archives et des bibliothèques parcours archives : 25	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Métiers des archives et des bibliothèques parcours bibliothèques : 25	
		Spéc. Histoire des régulations sociales : 25	
<b>Langues étrangères, affaires et commerce</b>	50	Spéc. Négociateur trilingue en commerce international : 50	Dossiers

<b>Lettres et langues</b>	61	Spéc. Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle : 18	Dossiers
		Spéc. Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations : 25	
		Spéc. Métiers de la traduction : 18	
<b>Maintenance immobilière et sécurité</b>	48	Spéc. Gestion du risque et de la sécurité de patrimoines immobiliers et industriels : 24	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Maintenance et exploitation des patrimoines immobiliers : 24	
<b>Management</b>	175	Spéc. Administration des entreprises double compétence : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Comptabilité, contrôle, audit : 25	
		Spéc. Marketing des services et revenue management : 30	
		Spéc. Marketing et technologies de l'information et de la communication : 30	
		Spéc. Ressources humaines et organisations innovantes : 30	
<b>Management international</b>	90	Spéc. Métiers du conseil et de la recherche : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Management international des ressources humaines : 30	
		Spéc. Management international et marketing : 30	
<b>Psychologie</b>	125	Spéc. Management financier et contrôle international : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Psychologie : approche fondamentale et appliquée : 15	
		Spéc. Psychologie clinique, clinique du lien social: 25	
		Spéc. Psychologie gériatrique: 25	
		Spéc. Neuropsychologie : 25	
		Spéc. Psychologie de l'orientation tout au long de la vie: 20	
<b>Sciences, ingénierie et management de la santé</b>	115	Spéc. Psychologie de la sécurité routière : 15	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Biosignalisation cellulaire et moléculaire physiopathologies : 15	
		Spéc. Produits de santé : innovation, recherche et développement : 60	
<b>Stratégies et ingénierie économique</b>	90	Spéc. Secteurs de santé : management qualité, risques et sécurité : 40	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Chargé de développement : entreprises et territoire durable : 30	
		Spéc. Ingénierie économique : 30	
<b>Technologies innovantes</b>	24	Spéc. Intelligence économique et stratégies compétitives : 30	Dossiers et entretiens éventuels
		Spéc. Innovation, santé et développement durable : 24	

### Critères de refus d'admission à l'examen du dossier et lors de l'entretien éventuel

- Résultats pédagogiques trop faibles dans une ou des matières (voir ci-dessous), alors que notre formation implique de bonnes connaissances dans cette ou ces disciplines
- Inadéquation entre la formation suivie précédemment et la formation visée
- Pré-requis manquant pour une réussite dans la formation visée
- Absence de stage en lien avec le domaine de la formation visée
- Absence ou insuffisance d'expérience personnelle en lien avec la formation
- Défaut de motivation lors de l'entretien avec le jury d'admission
- Inadéquation ou insuffisance du ou des stages avec le domaine de la formation visée
- Niveau de langue trop faible alors que notre formation implique de pouvoir suivre des cours en langue étrangère
- Inadéquation du projet professionnel avec la formation visée
- Absence de projet professionnel
- Niveau équivalent déjà acquis